

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 27 AOUT 2026**

sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe HARTMANN, 1^{er} Adjoint au Maire

Nombre de membres élus : 29, en exercice : 29, présents : 22

Membres présents :

M./Mme, HARTMANN Jean-Philippe, PETER Nathalie, FENDRICH Serge, HELLBURG Didier, BATZENSCHLAGER Maïté, HALTER Cédric, KRIEGER Marius, CHAPUZY Hubert, ZIRBUS Pascal, COMMENNE Marie-Angèle, SOHN Philippe, BECK Marie-Anne, HEITZ Emmanuelle, WAGNER Stéphanie, KRIEGER Caroline, PRETAT Stéphanie, FRITZ Aurélie, WILT Christian-Junior, HILD Catherine, SCHNITZLER Philippe, LECOINTE Marie-Noëlle, GIESSLER Cédric

Membres absents ayant donné délégation :

Mme ESCHLIMANN Michèle à Mme PETER Nathalie
Mme WALTER Céline à M. FENDRICH Serge
M. GERARD Alain à M. SOHN Philippe
M. WOEHREL Stéphane à Mme FRITZ Aurélie
Mme ACKER Florence à Mme PRETAT Stéphanie
Mme STOFFEL Véronique à M. GIESSLER Cédric

Membres excusés :

M. PELISSIER François

N° 112/2026 MISE A DISPOSITION DE SALLE COMMUNALE

M. HARTMANN, 1^{er} Adjoint au Maire, et Mme BATZENSCHLAGER, Adjointe au Maire, exposent :
La commune est saisie d'une demande de l'association « Noéline en Chœur », qui souhaite réaliser une rencontre bénévoles / partenaires pour les remercier.
Il s'agit d'une association légalement constituée, dont voici un extrait de son site Internet :

« NOELINE EN CHOEUR, c'est le projet de création d'une structure, à vocation régionale, destinée à l'accueil d'enfants et d'adolescents, pour des séjours d'accompagnement de fin de vie et des séjours de répit.

Ce projet est tout d'abord né de la prise de conscience et de la motivation de deux parents, promoteurs du projet, touchés par le deuil de leur enfant, Noéline, décédée en 2019, alors qu'elle avait 9 ans, à l'issue d'un long parcours médical du fait d'une maladie génétique rare incurable.

Ce projet a rapidement suscité la création, en mai 2023, de l'Association Noéline en Chœur, porteuse du projet. L'association est composée de 13 membres fondateurs : les parents de Noéline, promoteurs du projet, ainsi que des membres de leur famille, des personnes proches, et des médecins et professionnels de santé.

L'association comporte un Conseil d'Administration composé de 16 membres, dont les membres fondateurs. Au sein de ce CA, a été voté un Conseil de Direction composé de quatre coprésidents, deux trésoriers, une secrétaire et chargée de l'évènementiel et une chargée de communication. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Où l'exposé de M. HARTMANN, 1^{er} Adjoint au Maire, et Mme BATZENSCHLAGER, Adjointe au Maire,

Considérant le caractère humanitaire de ladite association,

Après examen en Commission des Finances réunie le 24 août 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'accorder la gratuité de la salle Saint Laurent à l'association « Noéline en Chœur » le mardi 6 octobre 2026,

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention idoine en ces termes.

Le Secrétaire de séance

Christine SCHREIBER

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

en vertu de sa transmission au contrôle de légalité,
et de sa publication sur le site Internet de la
commune le 1^{er} septembre 2026

**pour le Maire empêché
LE 1^{er} ADJOINT AU MAIRE**

Jean-Philippe HARTMANN